

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 décembre 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 08
Votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER — M. HILAIRE – M. GAUTHIER –
M. BOUNIARD - M. CORNET – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL.

Excusés : M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
Mme PEREZ a donné procuration à M. VOLLE.
Mme BEUGNET.

Absents : Mme RAMUS, M. RIFFARD et Mme LEBRAT.

Monsieur Philippe BOUNIARD a été élu secrétaire.

Objet : Autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – 1^o,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison du surcroît de travail.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus en cas de non renouvellement du contrat PEC sollicité par délibération n°2019/56.

Cet agent assurera des fonctions d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 3 : indice brut 351, indice majoré 328 et rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux – grille C1

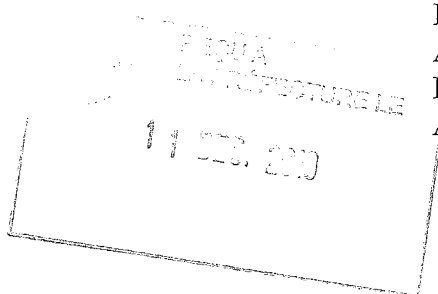
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 10 décembre 2019,



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 décembre 2019
LE MAIRE,
André VOLLE.

